



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHÉ  
D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES  
ASCENSEURS ET DES MONTES CHARGES -  
LOT 2 ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES**

**DÉCISION N° DM-22-104  
EN DATE DU 15 MARS 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-490 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNE, Adjoint au Maire ;

**VU** la décision n°AU-19-297 en date du 02 aout 2019 autorisant la signature du marché d'entretien et maintenance des ascenseurs et des montes charges - Lot 2 Ascenseurs et monte-charges pour un montant de 45 336 € HT (54 43,20€ TTC) pour la partie forfaitaire et de 20 000 € HT maximum par an pour la partie hors forfait avec la société FAIN France ASCENSEURS ;

**CONSIDÉRANT** l'erreur matérielle figurant dans l'acte d'engagement mentionnant une mauvaise durée du contrat de trois ans au lieu de quatre ans ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société FAIN FRANCE ASCENSEURS - Parc du canal de l'Ourcq - Bât C- 74 rue de Paris - 93130 Noisy-Le-Sec représentée par Monsieur THIEBAUT-GEORGES Gabriel, ingénieur commercial, l'acte modificatif n°1 au marché d'entretien et maintenance des ascenseurs et des montes charges - Lot 2 Ascenseurs et monte-charges  
L'acte modificatif n°1 'a aucune incidence financière.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la  
propreté et des mobilités,

**Signé**

**Robin LOUVIGNÉ**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220315-lmc1H9415H1-AR Date de réception en Préfecture : 15/03/2022 Date de Publication : 15/03/2022
---